



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E16542

VALABLE JUSQU'AU 01/10/2023

ÉDITÉ LE 30/06/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 14/09/1973
Forme juridique : SAS
Capital : DEPUIS LE 19/06/2007
373 500

Raison sociale : TOURNOIS SAS

417 RUE FOURNY
ZI CENTRE
BP 137
78531 BUC CEDEX
Téléphone : 01 39 56 05 09
Portable :

Fax : 01 39 56 58 66

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VERSAILLES

Siret : 669 800 617 00021

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 2124059

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 016178S1247000/001 289302/0

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 016178S1247000/001 289302/0

Site Internet :

E-mail : tournois.s.a@wanadoo.fr

Responsabilité légale :
TOURNOIS MARC PRÉSIDENT

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2022

Effectif moyen : 23

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5113	Installation de plomberie sanitaire dans tout type de bâtiment avec surpresseur ou dans l'industrie Mention RGE	17/09/2019
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	02/10/2020
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	13/09/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	02/02/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE COLOMBES
IMMEUBLE LE DEBUSSY
30, RUE GABRIEL PERI
92707 COLOMBES CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.